Mode opératoire d'auto Mise En Service

Applicable à partir du 16/04/2020

Contexte

Depuis le lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, les interventions d'Enedis nécessitant un déplacement (hors situations d'urgence) ne sont plus réalisées → https://www.enedis.fr/actualites/info-enedis-coronavirus-covid-19 ; ceci concerne en particulier la **M**ise **E**n **S**ervice (**MES**) des installations de production ≤ 36 kVA.

Pour éviter de différer de plusieurs semaines cette MES, Enedis étend quand c'est possible le dispositif d'auto-MES, déjà appliqué dans les cas d'auto-consommation totale de faible puissance, aux installations ≤ 36 kVA injectant sur le réseau de distribution.

Ce dispositif s'applique désormais quand aucuns travaux ou remplacement de matériel ne sont nécessaires : il ne concerne donc pas les cas de vente en option "Totalité" (branchement à construire ou modifier) ou avec un compteur en place non Linky (il doit être changé). Conditions cumulatives à remplir :

- Le raccordement de l'installation de production ≤ 36 kVA a été demandé avec l'option "Injection du **surplus**",
- L'**installation est achevée** et raccordée au tableau électrique du local,
- Le compteur en place est de type communicant (**compteur Linky**, qui peut d'office mesurer les flux d'injection),
- Le dispositif de découplage, conforme à la prénorme **DIN VDE 0126-1-1:2013-08 version VFR 2019** (découplage à 51,5 Hz), est intégré à l'onduleur ou à un relai externe,
- La **demande de MES a été soumise** dans Enedis-Connect : fourniture de l'attestation de conformité visée par CONSUEL, éventuellement d'un ARPE[1], et acceptation du contrat CAE.

Vous pouvez alors réaliser la MES (du raccordement) de l'installation dans les conditions décrites ci-dessous, dès **réception de l'accord d'Enedis pour cette auto-MES** ou si un rendez-vous de MES, qui formalise cet accord, a été proposé par Enedis (même s'il a été annulé au motif "COVID-19").

Mise en service de l'installation de production

Elle se fait par fermeture du disjoncteur correspondant au tableau électrique du local, en présence de l'installateur qui procèdera aux derniers réglages et vérifications sur l'installation de production et vous assistera pour le test ci-dessous.

Un essai de bon fonctionnement de la protection de découplage est à réaliser par vos soins lors de cette MES : après couplage de l'installation, ouverture du disjoncteur Enedis et vérification du découplage (message explicite sur l'écran de l'onduleur ou du système de contrôle).

Information à Enedis

Enedis a besoin de certaines informations pour finaliser le CAE et se coordonner avec votre responsable d'équilibre. Merci donc, sitôt la MES réalisée, de nous en avertir via le portail Enedis-Connect (https://connect-racco.enedis.fr/ : se positionner sur l'affaire concernée puis Demander une information) en joignant en pièces jointes (de 4 MO maximum) :

L'**attestation d'auto-MES** jointe, dûment complétée et signée et la photo de 3 écrans du compteur Linky, en veillant à bien englober les références gravées au-dessus de l'écran :

- **Photo Numéro de PRM** (pour éviter tout risque de confusion)
- **Photo Date courante** (qui sera retenue comme date de MES)
- **Photo Index Injection** (la mesure des kWh injectés démarrera à cette valeur)

Informations complémentaires :

- Votre message sera tracé dans Enedis-Connect et traité dès que possible par un conseiller : la date de MES communiquée apparaitra alors dans l'onglet "Suivi de dossier" et vous recevrez une notification de MES ; en ces temps troublés ceci peut prendre un certain temps, inutile donc de vous inquiéter ou de nous relancer trop vite !
- Le compteur restera provisoirement en mode consommateur ; ceci est sans conséquence sur la mesure des kWh injectés sur le réseau public, mais vous ne pourrez pas durant cette période accéder à vos mesures de production dans votre compte Enedis, ni aux données production par les bornes TIC (télé-Info Client) du compteur. Le passage en mode producteur sera fait dès que possible par télé-opération, sans intervention physique de notre part ;
- Une plaquette d'information générale est disponible dans la documentation du portail Enedis-Connect à cette adresse : https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/downloadInfo/13874

[1] Accord de Rattachement au Périmètre d'un responsable d'Équilibre, indispensable pour la MES hors OA PV.

Exemples de photos demandées

Nous vous invitons à faire défiler les écrans du compteur Linky par appuis successifs sur la touche + (ou -) et prendre en photos les trois montrés en exemple ci-dessous (Numéro de PRM, Date courante et Index Injection) en veillant à **bien englober les références gravées au-dessus de l'écran** :

Merci de nous les envoyer, avec l'attestation d'auto-MES, de préférence par votre espace client :

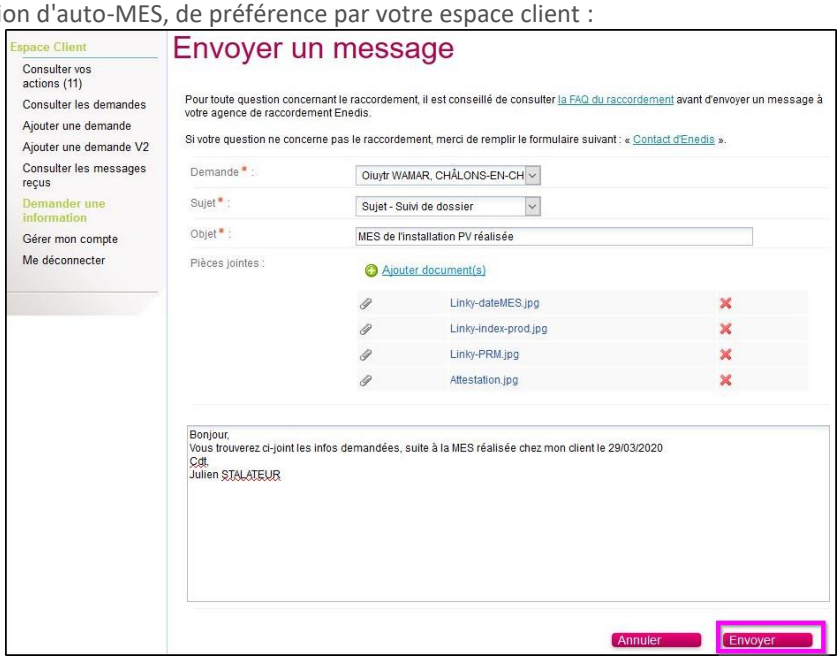
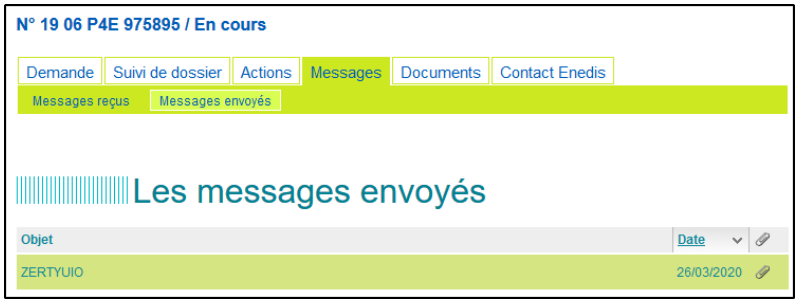
Le message est bien tracé dans Enedis-Connect :